

Sommaire

Page Actu éco et sociale

2 Une grande initiative CGT pour la reconquête de l'industrie et des services publics de qualité

Où est donc passé l'État stratège et développeur, protecteur des intérêts des travailleurs ?

La politique économique de François Hollande a échoué... mais pas pour les patrons !

La France championne des dividendes et des rachats d'actions

Que fait – ou ne fait pas – l'État actionnaire ?

La « plateforme revendicative » du patronat

Héritages et donations : une constante de la reproduction des inégalités sociales en France

Page Au service des orga

8 Attention : changement de date de la première session du cycle économique

Page Europe international

9 Rapport mondial sur les salaires 2017

Salaires minima : panorama dans l'Union européenne

Perspectives de l'économie mondiale

Page À lire – Repères statistiques

12

Les Assises de l'industrie qui se sont tenues le 22 février ont définitivement fait la lumière sur les enjeux qui lient industrie et services publics, politique industrielle et politique publique. Les différentes interventions ont validé les décisions des CCN des 16 novembre 2016 et 31 janvier 2017. Elles témoignent aussi de ce qui se prépare dans les territoires, avec les professions, pour la journée du 21 mars, une mobilisation interprofessionnelle qui sera un temps fort du processus de lutte y compris dans les services publics. La perspective qui s'impose à nous le 21 mars est celle de la lutte. Et les luttes en territoires et dans les professions sont fortes, très nombreuses et aussi victorieuses.

Les enjeux qui lient indissociablement industrie et services publics sont nombreux et cruciaux, au regard du projet de société que porte la CGT.

Tout d'abord dans le travail lui-même, qui a connu et continue à connaître des mutations profondes. Dans l'emploi ensuite, qui décline quantitativement dans les deux secteurs d'activité, mais également qualitativement.

Travail et emploi sont présents et animent les luttes des salariés du privé comme du public. Il est donc vital de dépasser l'opposition artificielle – entretenue notamment par les libéraux – entre emploi public et emploi privé afin de ne plus subir l'écrasement des droits et garanties de tous. Pour gagner reconquête des services publics et reconquête industrielle, il est indispensable de remettre au centre de nos préoccupations le rassemblement du salariat et la réponse aux besoins de la population comme finalité du travail.

Le 21 mars, nous avons devant nous une opportunité de continuer la lutte contre la loi El Khomri. Nous ne gagnerons pas de conventions collectives de haut niveau sans statut de haut niveau, encore moins le Nouveau Statut du travail salarié et la Sécurité sociale professionnelle pour tous. Mais le défi majeur est pour nous de donner une dimension plus concrète à ces enjeux.

Sur les lieux de vie et de travail, le service de l'intérêt général permet aux entreprises et aux industries de s'implanter partout où les ressources et les besoins se trouvent (besoins en santé, communication, transport, énergie, logement, etc.).

C'est à partir de là que nous devons ensemble, territoires et professions, dessiner la cartographie de nos besoins réels. Nous pourrions ainsi nous mettre en position offensive en superposant à une carte des besoins industriels, une carte des besoins en services – y compris publics – et quantifier les créations d'emplois nécessaires en matière de service public. Pour chaque emploi créé dans l'industrie, combien d'emplois induits dans les services publics pourrions-nous revendiquer dans le même temps ? Quel impact et quels besoins induirait la réalisation de l'ambition CGT en matière de reconquête industrielle, dans les services publics de l'éducation, de la santé, du transport ou de la culture ?

Une telle « géographie » revendicative de l'emploi, croisée entre territoire et profession, donnerait l'opportunité à la CGT de faire converger les luttes nombreuses et de recréer le rapport de force dont nous avons besoin pour gagner « le service public du XXI^e siècle » et la reconquête industrielle.

Alexandra Meynard,

Membre de la Commission exécutive confédérale,
Pilote du collectif confédéral Services publics et politiques publiques

Assises de l'industrie

Une grande initiative CGT pour la reconquête de l'industrie et des services publics de qualité

Le 22 février, quelque 1 100 militants de la CGT se sont réunis à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris pour débattre d'un enjeu fondamental pour l'avenir du pays, à savoir la reconquête de l'industrie. Fait remarquable : quelques 800 syndicats étaient représentés. L'initiative a ainsi permis de croiser les dimensions professionnelles et territoriales de l'activité syndicale.

De nombreux témoignages et expressions, fondés sur l'expérience, ont mis en évidence cinq constats majeurs :

- 1. La finalité de la reconquête industrielle est de mieux répondre aux besoins**, d'où le lien avec les services et particulièrement les services publics de qualité ;
- 2. La financiarisation de l'économie, le coût du capital et la domination de la logique libérale sont bien les obstacles devant la reconquête de l'industrie et le développement des services publics de qualité.** D'où la nécessité de lutter contre la stratégie patronale qui donne la priorité à la satisfaction des exigences des actionnaires et des détenteurs de capitaux aux dépens de l'emploi, de la qualification, des salaires, de l'investissement productif et de la recherche-développement. D'où également le lien avec la campagne CGT contre le coût du capital ;
- 3. Le rôle de l'État et plus largement de la puissance publique est primordial.** Or, aujourd'hui, les politiques publiques visent de plus en plus à répondre aux exigences du capital, comme en témoignent les dizaines de milliards d'euros d'aides et d'exonérations d'impôts et de coti-

sations sociales accordés aux entreprises au nom de l'emploi et de l'investissement sans résultats probants. Ce constat conduit à poser la question d'un État stratège et à revendiquer une évaluation plurielle et sérieuse des aides, ainsi que des droits d'intervention des salariés et de leurs représentants sur les choix de gestion des entreprises. Il pose également la question fondamentale de la propriété des entreprises, notamment dans les secteurs stratégiques. De nombreuses formulations convergeaient vers cette idée : la nationalisation, la réappropriation publique et sociale...

- 4. Des coopérations sont indispensables à tous les niveaux**, du local au mondial en passant par le régional, le national et l'europpéen, afin de lutter contre la stratégie de mise en concurrence des salariés et des territoires. L'idée d'un «bouclier anti-dumping social», voire un «bouclier anti-dumping social, fiscal et environnemental», est-elle une réponse appropriée? Réflexion à poursuivre...
- 5. Enfin, la reconquête de l'industrie requiert de renforcer les droits et les garanties collectives.** Cela implique à la fois d'abroger la loi El Khomri et de mettre nos revendications en matière de droits d'intervention et de protection renforcée des salariés au centre du débat.

Les expressions ne se sont pas limitées aux constats. De nombreux camarades ont fait part des luttes pour porter des projets concrets visant la reconquête de l'industrie et le maintien et le développement des services publics de qualité dans les territoires.

Dans cette perspective, des objectifs précis ont été mis en avant et débattus au cours de la journée :

- doubler en dix ans les capacités de production et l'emploi industriels en France ;
- identifier les secteurs stratégiques (énergie, transports, santé, l'eau...) et poser la question fondamentale de la propriété des entreprises concernées ;
- injecter 6 milliards d'euros de plus par an pour porter l'effort de recherche-développement à 3% du produit intérieur brut (PIB) et surtout prendre des mesures conduisant les entreprises privées à augmenter leurs investissements en la matière.

Concernant ce dernier point, a été avancée l'idée d'interdire ou conditionner la distribution des dividendes à l'effort de l'entreprise en matière d'emploi, d'investissement productif et de recherche-développement. Des thèmes comme le développement du numérique, le financement des investissements, le rôle des banques, etc. ont également été débattus et des propositions concrètes ont été mises en avant : un pôle financier public ou une fiscalité incitant les entreprises à accroître leurs dépenses en matière de qualification des salariés, d'investissement productif et de recherche-développement, une réorganisation et une réduction du temps de travail – qui fait le lien avec la campagne CGT pour les 32 heures...

Tout naturellement, la liaison a été faite entre reconquête de l'industrie, développement des services publics et la journée de mobilisation interprofessionnelle du 21 mars comme une première étape du processus de lutte.

Comité de pilotage des assises

Interventions de l'État

Où est donc passé l'État stratège et développeur, protecteur des intérêts des travailleurs ?

En ce début de mars, deux nouvelles ont marqué le paysage économique : l'acquisition du constructeur allemand Opel par le groupe PSA, et l'inauguration de la nouvelle ligne TGV Tours/Bordeaux par le président de la République.

Le coût de l'acquisition d'Opel est estimé entre 1,6 et 1,8 milliard d'euros, et sera financé par PSA en partie en cash.

Cette nouvelle a fait couler beaucoup d'encre. Même le président de la République s'est félicité de la conclusion de cet accord qui confirme, selon lui, le redressement de PSA : *«L'État a eu raison d'apporter un soutien décisif à PSA en apportant sa garantie à la filiale bancaire du constructeur en 2012 puis en entrant au capital en 2014.»*

Il y a pourtant de quoi s'interroger sur la fierté affichée par l'Élysée, surtout vu de la fenêtre des travailleurs.

Un prix important à payer pour ce résultat

Le «redressement» de PSA s'est concrétisé au prix de deux «accords de compétitivité», avec comme conséquences 17 000 suppressions de postes en cinq ans, le gel des salaires, l'augmentation de la pression sur les salariés et le développement de la précarité. Sans aucun doute, l'acquisition d'Opel intensifie la menace sur l'emploi. La preuve : la direction de l'entreprise s'engage à ne pas réduire l'emploi d'ici 2018 ; une façon de dire clairement que la réduction des postes est, selon elle, indispensable. Et ce n'est pas seulement la CGT Sochaux qui le craint ; c'est aussi ce que prévoient nombre d'observateurs et connaisseurs du sujet.

Ensuite, ce «redressement» est dû à l'engagement de l'État français et à l'injection de 800 millions d'euros de fonds publics dans l'entreprise menacée de faillite (et à l'entrée des capitaux chinois dans l'entreprise). Certes, pour sauver l'emploi et un fleuron de l'industrie française, il fallait que l'État intervienne. Mais ne fallait-il pas aussi poser la question de la finalité de cette intervention, et des droits des salariés et de leurs représentants à intervenir sur les choix de l'entreprise ?

Une logique contraire à l'intérêt général

L'acquisition d'Opel par PSA s'inscrit dans une logique de mise en concurrence des salariés français, allemands, anglais (dans la mesure où derrière Opel, c'est aussi Vauxhall) et d'autres pays où les deux entreprises sont implantées. Or, dans l'optique des travailleurs, l'intervention de l'État doit servir l'intérêt général et particulièrement celui des salariés.

La question est d'autant plus pertinente que pour l'acquisition d'Opel, PSA mobilise 1,8 milliard d'euros : 1,3 milliard – dont la moitié en cash – au titre de rachats d'actions et 450 millions d'euros pour le rachat de la banque captive d'Opel. L'autre moitié de cette banque est achetée par BNP-Paribas, qui a elle aussi bénéficié des fonds publics lors de la crise financière de 2008. Le cash avancé par PSA dans cette opération est bien un «trésor de guerre», de l'argent frais accumulé aux dépens de l'emploi, de la formation et qualification des salariés, des salaires et de l'investissement productif.

En contrepartie, la direction de PSA prévoit «d'économiser» 1,1 milliard

d'euros par an à l'horizon 2020. Par «économies», il faut surtout entendre réduction de la masse salariale, particulièrement dans les services parallèles, comme la recherche-développement. La deuxième nouvelle, moins médiatisée mais aussi importante que la première, concerne l'inauguration, par le président de la République, de la nouvelle ligne TGV reliant Tours à Bordeaux.

Ce projet est réalisé dans le cadre d'un «partenariat public-privé» (PPP). Le consortium Lisea, dont Vinci détient un tiers du capital aux côtés de la Caisse des dépôts et des fonds Meridiam et Ardian, a obtenu une concession de 50 ans, de 2011 à 2061, pour construire et gérer cette LGV. En échange, il perçoit des péages que devra verser tout opérateur lorsqu'il fait passer ses rames sur la ligne.

Le projet aura nécessité un investissement total de 7,6 milliards d'euros. Lisea en a financé un peu plus de la moitié, le reste étant apporté par SNCF Réseau, l'État et quelques dizaines de collectivités territoriales. D'autres lignes vont faire l'objet d'un «partenariat public-privé», comme la LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire entre Le Mans et Rennes (qui sera aussi mise en service le 2 juillet).

Bilan mitigé sur les partenariats public-privé

Plusieurs études confirment que le bilan des partenariats public-privé est décevant, en France et dans les autres pays. Pourquoi alors tant d'acharnement du gouvernement ? Tout simplement parce que ces «partenariats» permettent d'afficher moins de déficits publics.

Mais quelles en sont les contreparties? Là aussi le constat est sans appel : la hausse des tarifs et la restriction d'accès aux services. Dans ce cas précis, les lignes peu fréquentées seront abandonnées davantage au bénéfice de la desserte des métropoles, avec l'aggravation des inégalités territoriales et sociales qui en découlera. Si dans le cas de PSA, l'injection des fonds publics rend possible le «redressement» de l'entreprise lui permettant de

se lancer dans un projet d'acquisition en mettant les salariés en concurrence, dans celui de ces nouvelles lignes TGV, la défection partielle de l'État ouvre un boulevard aux capitaux privés aux dépens des usagers en général et des travailleurs en particulier.

Ces deux exemples posent une nouvelle fois la question du rôle et de la place de l'État dans l'économie. Certes, on a besoin d'un État stratège, mais ce mot

d'ordre n'est pas satisfaisant, car un État stratège peut servir les intérêts du capital. L'histoire de la France illustre qu'un État stratège et développeur au service des intérêts des travailleurs implique la mobilisation et le rassemblement des travailleurs, et au-delà, autour d'un projet de progrès social : la base même du syndicalisme de masse et de classe.

Nasser Mansouri Guilani

Augmentation des profits

La politique économique de François Hollande a échoué... mais pas pour les patrons !

Du point de vue des salariés et des retraités, le quinquennat qui s'achève a indéniablement échoué : un taux de chômage de 10 %, un pouvoir d'achat en berne, une précarité massive, une poursuite de la hausse des inégalités...

Mais du côté du patronat, la politique gouvernementale est au contraire une incontestable réussite, car le véritable objectif poursuivi depuis la mise en place du Pacte de responsabilité était l'augmentation des profits et la baisse du «coût du travail».

Le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) a rendu public courant janvier un *État des lieux*

actualisé du financement de la protection sociale.

Ce document, disponible sur le site Internet de la Sécurité sociale, fournit des éléments chiffrés détaillés et une analyse fouillée des recettes de la Sécurité sociale pour 2017. Il comporte une partie consacrée à «l'évolution récente du coût du travail en France et en Europe».

Celle-ci montre que «grâce» au CICE et à la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, le taux de marge des entreprises (leur taux de profit rapporté à la valeur ajoutée) s'est redressé de manière significative : il a en effet augmenté de 1,4 point entre le 3^e trimestre de 2013 et le 3^e trimestre de

2016, passant de 35,8% à 37,2% de la valeur ajoutée.

Si on compare la France à l'Allemagne, entre 2012 et 2015, le «coût horaire du travail» a augmenté de 0,9% par an en moyenne en France contre 1,9% en Allemagne (source Eurostat), différence qui s'explique notamment par la baisse des cotisations patronales en France (1,2% par an), tandis qu'elles augmentaient de 2% par an en Allemagne.

Ainsi que le résume le HCFIPS : «*Depuis 2012, la France est, en dehors de l'Espagne, et de l'Italie depuis 2015, l'un des pays européens dans lesquels le coût horaire du travail progresse le plus modérément.*»

Pierre-Yves Chanu

Finance

La France championne des dividendes et des rachats d'actions

Les dividendes versés par les entreprises françaises (54,3 milliards de dollars) ont augmenté plus vite qu'aux États-Unis ou que le reste de l'Europe.

Selon une étude du cabinet Henderson Global Investors, citée par *Le Figaro* du 21 février 2017, on observe une hausse des dividendes de 11,8% par rapport à 2015. Cette situation est pour l'essentiel imputable aux

banques françaises, dont les dividendes ont augmenté de 53% en un an.

Autre «friandise» somptueuse offerte aux actionnaires, les rachats d'actions ont connu une forte progression en France en 2016 : 9,5 milliards d'euros,

contre 5,5 milliards en 2015, pour les seules entreprises du Cac 40.

Par ailleurs, les sociétés cotées selon l'indice boursier SBF 120 auraient racheté pour 11,4 milliards d'euros de leurs propres titres en 2014 (derniers chiffres connus) contre 7,6 milliards en 2013 et 4,8 milliards en 2012.

Les entreprises rachètent leurs propres actions pour favoriser les actionnaires de deux manières : directement, en offrant aux détenteurs actuels d'actions la possibilité de les revendre à un prix supérieur à celui du marché, et indirectement en réduisant le nombre disponible de ces actions sur le marché,

ce qui tend à en augmenter le prix et les dividendes versés par action.

Cette pratique se développe au détriment de l'emploi, des salaires et des investissements... Elle est donc inadmissible.

Alain Gély

Insee

Que fait – ou ne fait pas – l'État actionnaire ?

Une nouvelle publication de l'Insee fournit des informations intéressantes sur « l'État actionnaire » (*Insee Focus* – N° 77 ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2581795>).

En 2015, l'État contrôlait 1 625 sociétés (1 632 en 2014), soit 7 sociétés en moins : il a perdu le contrôle de 93 sociétés, mais en a gagné 86.

Parmi les sociétés sortant du contrôle de l'État, les filiales Nexter du groupe Giat industrie sont reprises par une société

hollandaise ; le groupe perd ainsi 13 filiales. Par ailleurs, une quarantaine de sociétés quittent le groupe Électricité de France (EDF), dont quelques centrales photovoltaïques.

Parmi les sociétés entrant sous le contrôle de l'État, plus du tiers appartiennent au groupe SNCF. Ce sont pour la plupart des filiales Keolis appartenant à SNCF Mobilités. De nouvelles sociétés arrivent aussi dans le groupe RATP, grâce au rachat du groupe D.L. Entreprises par RATP Développement,

et d'autres dans le groupe EDF, avec l'acquisition de JF Cesbron par Dalkia. Fin 2015, 89 sociétés sont sous contrôle direct de l'État. Elles sont de tailles très diverses. Dix sont à la tête de groupes, rassemblant chacun plus d'une dizaine de filiales, dont EDF et la SNCF qui en contrôlent chacun 500 ou plus et La Poste plus d'une centaine. À l'inverse, une quarantaine de sociétés sous contrôle direct de l'État ne détiennent aucune filiale.

**LE CONTRÔLE DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES ENTRE 2014 ET 2015
(HORS FILIALES ET PARTICIPATIONS À L'ÉTRANGER)**

Rang de contrôle	Nombre		Effectifs	
	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2014	Fin 2015
1	92	89	606 689	457 688
2	152	150	62 112	201 857
3	436	387	41 384	53 883
4	249	240	30 255	15 674
5	608	322	49 799	9 276
6	86	369	5 209	49 337
7 ou plus	9	68	80	3191
Total	1 632	1 625	795 528	790 906

Lecture : le rang de contrôle est le nombre de maillons entre l'État (actionnaire final) et la société. Il est de 1 pour les sociétés contrôlées directement par l'État, de 2 pour les filiales de ces sociétés et ainsi de suite.

En matière d'emploi, plus de 80 % des effectifs salariés dépendent des sociétés de rang 1 et 2. Les effectifs des sociétés publiques sont ainsi concentrés dans quelques sociétés

telles que La Poste, la SNCF, EDF, la RATP.

S'agissant des secteurs d'activité, le tertiaire concentre plus des trois quarts des effectifs de l'ensemble de ces sociétés. Le

secteur « transports et entreposage » est prépondérant avec 478 000 salariés, soit plus de 60 % de l'ensemble des salariés des sociétés sous contrôle de l'État. Parmi eux, neuf sur dix dépendent des

groupes La Poste, SNCF et, dans une moindre mesure, RATP.

Les sociétés publiques du secteur «activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien» emploient 62 000 salariés; près de la moitié d'entre eux travaillent dans le secteur de la recherche et du développement, principalement au sein du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Les sociétés contrôlées par l'État sont nettement moins présentes dans l'industrie. Cependant, l'État conserve une part notable dans le secteur de la production d'énergie (130 000 emplois), avec la prédominance du groupe EDF dans la production et la distribution d'électricité.

Les sociétés publiques du secteur de la fabrication de matériel de transport,

représentées principalement par DCNS Group, regroupent près de 12 000 emplois. Pour les autres secteurs de l'industrie (28 000 emplois), les effectifs se répartissent entre les principaux groupes suivants : le CEA, le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), l'Imprimerie nationale et la Monnaie de Paris. L'emploi des sociétés contrôlées par l'État dans les secteurs de l'agriculture et de la construction reste très faible.

La participation de l'État dans le capital des entreprises a fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes publié en janvier 2017, intitulé *L'État actionnaire*. Lors de la présentation de ce rapport, le président de la Cour soutient que «*l'État n'a pas toujours démontré qu'il était un bon actionnaire*». Sur la base de ce constat, la Cour fait une série de recommandations qui ont fait l'objet d'une note du

syndicat CGT de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette note critique le comportement de l'État qui se présente de plus en plus comme un actionnaire comme un autre, à la recherche du taux de rentabilité le plus élevé, négligeant l'intérêt général. Ce constat conduit à poser la question d'une réappropriation publique et sociale de ces entreprises assortie de droits pour les salariés, les citoyens et les élus locaux et nationaux, pour intervenir sur les choix et la stratégie de ces entreprises dans le respect de l'intérêt général.

La note du syndicat CGT de la CDC est disponible sur le site de ce syndicat. Le rapport de la Cour est également disponible sur le site de la Cour (<http://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/L-Etat-actionnaire>).

NMG

Élections présidentielles

La «plateforme revendicative» du patronat

Comme d'habitude, les organisations patronales (Medef, CPME, Croissance Plus) ont adressé leur carnet de commandes aux candidats à la présidence de la République.

Voici une liste non exhaustive des revendications de ces organisations :

- **«réduire les normes»** : la CPME veut un «one in, one out», autrement dit une règle adoptée, une règle supprimée. Le Medef surenchérit, en évoquant un «one in, two out», autrement dit, une règle adoptée, deux règles supprimées ;
- **«sécuriser» les ruptures du contrat de travail** : le Medef revendique de plus le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement jugé «sans cause réelle et sérieuse» ;
- **faciliter les licenciements** : le patronat veut aller au-delà de la loi El Khomri. Le Medef voudrait que le motif économique de licenciement soit élargi à tous les cas de réorganisation de l'entreprise et que les difficultés économiques de l'entreprise s'apprécient au niveau mondial, et non de sa seule entité française ;
- **réduire la fiscalité** : concernant la fiscalité, le Medef propose de supprimer les impôts et taxes sur la production et de réduire l'impôt sur les sociétés à 22 % (la moyenne européenne) d'ici à 2020 ;
- **restreindre les droits sociaux** : le Medef souhaite, à partir de onze salariés, une instance unique de représentation et de négociation, issue de la fusion entre délégués du

personnel, comité d'entreprise, CHSCT et délégués syndicaux. Le Comité Richelieu, association professionnelle fédérant les PME d'innovation et de croissance, demande de relever les «seuils sociaux» pour les TPE de 10 à 50 salariés, et pour les PME de 50 à 100 salariés. Il souhaite aussi qu'on supprime les seuils intermédiaires. L'Union des entreprises de proximité (U2P; ancienne UPA) considère que le seuil de désignation d'un délégué du personnel doit être porté de 11 à 50 salariés.

NMG d'après *L'Express* : http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/la-presidentielle-2017-cote-entreprise-et-salaire_1879558.html

Patrimoine

Héritages et donations : une constante de la reproduction des inégalités sociales en France

Une étude allemande rappelle la persistance des inégalités sociales liées à l'héritage, un rappel salutaire pour une thématique désormais quasi absente du débat public.

Une étude comparative réalisée par des chercheurs de l'Institut allemand pour la recherche économique (DIW), à partir de l'enquête sur les comportements financiers et de consommation des ménages (Household Finance and Consumption Survey) coordonnée par la Banque centrale européenne, indique qu'en 2010, 39,9 % des

ménages français déclaraient avoir déjà bénéficié d'au moins un héritage ou une donation au cours de leur vie. Ce pourcentage croît en fonction de l'âge, mais aussi en fonction des revenus. Ainsi, il s'élevait à 53 % pour les ménages du 5^e quintile de la distribution des revenus (c'est-à-dire les 20 % de ménages ayant les revenus les plus élevés).

Selon les auteurs, dans les pays du « noyau » européen (Allemagne, Belgique, France...), « les niveaux d'éducation, de revenus et le statut social des individus diffèrent peu de ceux de leurs parents. Quand le succès économique est lié à la génération précédente, les héritages et

donations aggravent plus avant les inégalités économiques existant au sein de la population ».

Ce constat est corroboré par les montants reçus. Calculés aux prix de 2010, ceux-ci s'élevaient en moyenne à 137 000 €, pour une valeur médiane de seulement 46 000 €. ¹ Les chercheurs berlinois montrent aussi que les sommes reçues représentent une part relativement moins importante de la richesse accumulée par les ménages les plus riches (4^e colonne du tableau), l'importance de leurs revenus leur permettant plus facilement d'accumuler.

FRÉQUENCE ET MONTANT DES HÉRITAGES ET DONATIONS REÇUS PAR LES MÉNAGES FRANÇAIS

	Part des ménages bénéficiaires (en %)	Montants reçus	Part des transferts dans la richesse accumulée (en %)
Ensemble des ménages	39,9		23,2
Ménages bénéficiaires		137 000 €	37,3
<i>Tranches d'âge</i>			
21-34	24,8	45 000 €	16,3
35-44	32,0	97 000 €	15,9
45-54	38,3	133 000 €	18,6
55-64	51,7	141 000 €	21,0
65-74	51,9	176 000 €	27,7
75 et plus	46,1	200 000 €	38,5
<i>Distribution des revenus</i>			
1 ^{er} quintile	31,0	73 000 €	26,8
2 ^e quintile	33,8	95 000 €	26,8
3 ^e quintile	38,2	95 000 €	23,0
4 ^e quintile	43,1	113 000 €	21,5
5 ^e quintile	53,2	252 000 €	22,7
Valeur médiane		46 000 €	

Source : Christian Westermeier, Anita Tiefensee et Markus M. Grabk (2016), « Erbschaften in Europa : Wer viel verdient, bekommt am meisten », *DIW Wochenbericht*, n° 17.

Fabrice Pruvost

¹La valeur médiane signifie qu'en 2010, 50 % des ménages déclaraient avoir perçu moins de 46 000 €, 50 % ayant donc perçu davantage. Le fait qu'elle soit nettement inférieure à la valeur moyenne (137 000 €) indique qu'un nombre réduit de ménages a perçu des sommes très élevées, « tirant » ainsi la moyenne vers le haut.

Cycle éco **Attention :** **changement de date de la première session**

Le pôle économique organise tous les ans un cycle économique afin de former les dirigeants des organisations sur les questions économiques et de populariser les alternatives à mettre en œuvre pour participer à l'établissement du rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications des salariés, des privés d'emploi et des retraités.

Ce cycle est composé de 3 sessions de deux jours étalées sur l'année.

Pour le cycle 2017, les dates ont été arrêtées en 2016.

La première session devait se dérouler les 21 et 22 mars.

Depuis, le CCN a décidé de faire du 21 mars une journée de mobilisation interprofessionnelle pour l'industrie et les services publics. Compte tenu de l'importance de cette initiative, nous sommes amenés à modifier la date de la première session.

Celle-ci aura donc lieu les 3 et 4 mai.

Les autres dates demeurent inchangées : **20 et 21 juin et 28 et 29 novembre.**

LE PRINTEMPS DE L'INDUSTRIE
ET DES SERVICES PUBLICS !



JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE DE MOBILISATION PARTOUT EN FRANCE
21 MARS 2017

Organisation internationale du travail

Rapport mondial sur les salaires 2017

La livraison 2017 du rapport mondial sur les salaires est un excellent cru pour appuyer nos argumentaires, notre démarche revendicative ou nos interventions. S'il nous laisse moins d'arguments que ses versions antérieures sur la dénonciation de l'austérité et de la modération salariale en Europe (en pointant une reprise sur le vieux continent), il nous donne en revanche un point d'appui colossal sur les effets néfastes de la négociation d'entreprise dérogatoire aux accords de branche ou aux dispositions nationales sur le temps de travail et les salaires. Les points saillants du rapport sont les suivants :

1. Les pays du sud sont à leur tour gagnés par l'austérité et la modération salariale

Pour l'OIT, les politiques économiques et monétaires mises en place depuis 2008 entretiennent la crise. Seule une politique de relance des salaires peut permettre d'enclencher à nouveau des mécanismes économiques plus vertueux et profitant davantage aux travailleurs.

Après avoir mis l'Europe au cœur de son viseur dans les éditions précédentes de son rapport, l'OIT met cette année le projecteur sur les salaires dans les pays d'Amérique

latine (-1,3% en moyenne continentale, -3,7% au Brésil, -2,2% au Guatemala, -0,5% en Équateur, faibles hausses dans les autres principales économies : 0,5% au Mexique, 1,8% au Chili...) et d'Europe orientale, notamment ex-soviétiques (la baisse des salaires nets atteignant en moyenne -5,2% sur cette zone).

En dehors de ces deux zones qui sont en situation de recul des salaires nets, le reste du monde connaît un ralentissement des hausses de salaires notam-

ment le monde arabe (+2,1% de hausses de salaires en 2015, contre +5% en 2012), l'Afrique (+2% contre +3,8%) et l'Asie (qui stagne à +4% contre +4,5%). Quelques grosses économies de cette zone sont même en récession salariale (l'Australie avec -0,2% et l'Indonésie avec -0,4%) tandis que d'autres ne s'en sortent que timidement (le Japon culmine à +0,3% après plusieurs années de baisse des salaires nets).

2. Certains pays développés semblent sortir du cycle de récession salariale

Dans les éditions précédentes de son rapport, l'OIT pointait sévèrement les effets dévastateurs de trois années de recul net des salaires en Europe : -0,2% en 2010, -0,7% en 2011 et -0,8% en 2012. Dans sa livraison 2017, le rapport salue la reprise de l'augmentation des salaires en Europe de l'Ouest (+1,5% en 2015), considérant qu'elle confirme une inversion du cycle récessionniste déjà amorcée en 2013 (+0,2%) et 2014 (+0,7%).

Mais ce *satisfecit* masque des disparités très grandes. L'Europe de l'Ouest

est tirée par l'Allemagne qui bénéficie à plein de la mise en œuvre du salaire minimum il y a deux ans : +0,5% de hausse en 2013, +1,9% en 2014 et +2,8% en 2015, quand la France atteint péniblement +1,1% de hausse en 2015 (et 0,8% en 2014). Mais d'autres pays de la zone comme la Grèce doivent attendre 2015 pour revenir dans le positif et ce, très modestement (+0,2%) et très fragilement puisque les nouvelles exigences fixées au gouvernement grec par la Commission et le FMI risquent de faire replonger le pays (pour

mémoire 9,3% de baisse des salaires nets en 2013 par exemple).

Les autres grands pays développés ne connaissent également que de timides hausses (*cf.* Japon ci-dessus) : +0,7% au Canada, les États-Unis s'en sortant nettement mieux avec +2,2% de hausse. Finalement, si l'on considère les pays de G20 (90% du PIB mondial), le taux de croissance des salaires réels a chuté de 6,6% en 2012 à 2,5% en 2015, ce qui conduit l'OIT à pointer de nouveau le risque d'une déflation mondiale.

3. L'OIT défend l'institution de salaires minima et la négociation de branche ou nationale

Il s'agit là de la principale nouveauté de ce rapport. On peut en effet être très confiant sur l'issue que notre démarche de plainte contre la loi

El Khomri devrait obtenir devant les instances de l'OIT concernant la question de l'inversion de la hiérarchie des normes.

Selon le rapport : « *Le salaire minimum et la négociation collective ont le potentiel de réduire simultanément les inégalités inter et intra-entreprises. Mais, selon la façon dont*

elle est organisée, la négociation collective peut donner des résultats différents. Lorsqu'elle a lieu à l'échelle nationale, du secteur ou de la branche d'activité, en impliquant de multiples employeurs, avec une coordination entre les différents niveaux, une forte proportion de travailleurs sont couverts et les inégalités seront probablement réduites

entre les entreprises comme au sein de celles-ci. L'extension par les pouvoirs publics des conventions collectives à l'ensemble des travailleurs peut renforcer cet effet. Lorsque la négociation collective a une base étroite, c'est-à-dire qu'elle se déroule au niveau de l'entreprise ou de l'établissement, son effet se limite aux inégalités internes à cette entre-

prise. L'OIT a établi des normes internationales du travail relatives à la négociation collective et au salaire minimum ; elle a récemment publié des guides pour l'action politique sur ces deux sujets, où est mise en évidence la complémentarité entre le salaire minimum et la négociation collective.»

4. Autres facteurs pointés dans le rapport

L'OIT livre également un nombre important de données étayant nos revendications :

- la quasi-totalité des pays du monde connaît une hausse des salaires inférieure à la hausse de la productivité ;
- par conséquent, la part des salaires dans la valeur ajoutée continue à diminuer au profit du capital, avec quelques exceptions au plan mondial : la Chine, l'Allemagne, les États-Unis et la France, seulement depuis la crise et légèrement, d'après le rapport. Cette hausse conjoncturelle et modeste est sans doute

due aux pertes enregistrées par les détenteurs du capital sur les marchés financiers ;

- les inégalités salariales continuent de s'accroître entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus bas malgré les effets bénéfiques constatés dans les pays qui adoptent une législation mettant en place un salaire minimum garanti. En Europe, par exemple, les 10 % de salariés les mieux payés se partagent un quart de la masse salariale (25,5 %), soit autant que les 50 % de salariés les moins bien payés (29,1%) ;

- seul aspect positif : dans les pays faisant l'objet d'une étude sur cette question (principalement les pays développés), l'écart salarial entre les hommes et les femmes a tendance à se réduire, mais à un rythme néanmoins très lent. Par ailleurs, l'écart est d'autant plus grand que les salaires sont élevés (et atteint 45 % pour les 10 % de salariés les mieux payés, alors qu'il n'est que de 20 % pour les 10 % de salariés les moins bien payés).

Pierre Coutaz

Statistiques européennes

Salaires minima : panorama dans l'Union européenne

Selon Eurostat (la direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire), au 1^{er} janvier 2017, 22 États sur les 28 qui composent l'Union européenne ont un salaire minimum. Les six pays qui n'en disposent toujours pas à l'heure actuelle sont le Danemark, l'Italie, Chypre, l'Autriche, la Finlande et la Suède.

L'écart entre le plus faible et le plus élevé est de 1 à 9. Cependant, lorsqu'on le ramène en parité de

pouvoir d'achat (PPA, c'est-à-dire compte tenu des prix relatifs ou pouvoir d'achat réel, autrement dit ce qu'on peut réellement acheter avec un euro), il n'est plus que de 1 à 3 (501 PPA pour la Bulgarie et 1 659 PPA pour le Luxembourg).

Il est utile de comparer le salaire minimum avec le salaire médian, c'est-à-dire le salaire qui se situe au milieu de l'échelle des salaires, la moitié des salariés gagnant moins et la moitié plus de ce niveau médian. Le salaire minimum est supérieur à 60 % du salaire médian dans trois pays : le Portugal (64 %), la

France (62 %), la Slovénie (62 %). Il est inférieur à 50 % du salaire médian dans sept pays : la République tchèque (39 %), l'Estonie (40 %), l'Irlande (45 %), l'Espagne (45 %), la Slovaquie (46 %), Malte (48 %), et le Royaume-Uni (49 %). Enfin, Eurostat note que le salaire minimum a baissé en Grèce de 14 % entre 2008 et 2017 alors qu'il a augmenté dans tous les autres pays. Le tableau suivant répertorie l'ensemble des salaires *minima* de tous les pays de l'Union européenne qui en disposent.

SALAIRES MINIMA DE CHAQUE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Salaire minimum inférieur à 500 €		Salaire minimum compris entre 500 et 1 000 €		Salaire minimum supérieur à 1 000 €	
Bulgarie	250 €	Portugal	650 €	Royaume Uni	1 397 €
Roumanie	275 €	Grèce	684 €	France	1 480 €
Lettonie	380 €	Malte	736 €	Allemagne	1 498 €
Lituanie	380 €	Slovénie	805 €	Belgique	1 532 €
République tchèque	407 €	Espagne	826 €	Pays bas	1 552 €
Hongrie	412 €			Irlande	1 563 €
Croatie	433 €			Luxembourg	1 999 €
Slovaquie	434 €				
Pologne	453 €				
Estonie	470 €				

À titre de comparaison : USA 1 192 €

Didier Lassauzay

Fonds monétaire international

Perspectives de l'économie mondiale

Dans une note intitulée « Un paysage économique mondial en mutation » (janvier 2017), le Fonds monétaire international (FMI) précise sa prospective pour l'économie mondiale (<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2017/update/01/pdf/0117f.pdf>).

Pour le FMI, les résultats 2016 ont été médiocres mais devraient s'améliorer en 2017. Il note toutefois qu'il existe de nombreux risques et une grande incertitude sur ses prévisions. Selon lui, l'activité mondiale pourrait s'accélérer si la relance était plus importante que prévue aux États-Unis et en Chine, ou se détériorer avec l'adoption de politiques de repli sur soi et des mesures protectionnistes, un durcissement plus marqué des conditions financières mondiales, une montée des tensions géopolitiques, un ralentissement plus prononcé de la Chine.

La note du FMI estime la croissance mondiale à 3%. Elle note que « la production reste inférieure à son potentiel dans plusieurs pays avancés, notamment la zone euro », sous l'effet de l'austérité renforcée.

Le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,4% en 2017 et 3,6% en 2018. Pour les pays dits « avancés » ces taux sont de 1,9% en 2017 et 2,0% en 2018. Il précise que c'est l'accélération attendue de la croissance dans les pays émergents et les pays en développement qui explique l'amélioration des perspectives mondiales, tout en notant qu'ils connaissent une détérioration.

Pour la France, les estimations sont de 1,3% en 2017 (comme en 2016) puis 1,6% en 2018.

Le FMI indique que plusieurs facteurs peuvent pousser à une révision des perspectives à la baisse :

- « l'effilochage du consensus sur les avantages de l'intégration économique internationale ». Dans ce schéma, il souligne notamment les risques de tensions inflationnistes, une augmentation des restrictions au commerce mondial et aux migrations ;
- pour les pays avancés, il note les risques d'une « insuffisance prolongée de la demande privée et un manque de progrès sur le plan des réformes » ;
- pour certains pays émergents, il subsiste, selon le FMI, des « facteurs de vulnérabilité structurels » ;

- les risques géopolitiques, la sécheresse dans certains pays, etc. peuvent également influencer à la baisse les prévisions de croissance.

En revanche, deux facteurs peuvent induire une révision à la hausse de la croissance :

- des mesures de relance aux États-Unis et/ou en Chine ;
- une « augmentation de l'investissement si la confiance dans la reprise de la demande mondiale s'affermi ».

La note se termine par les actions que recommande le FMI.

Parmi celles-ci, il préconise notamment pour les pays dits « avancés » :

- le maintien d'une politique monétaire accommodante, permettant d'accroître la demande ;
- une « relance budgétaire calibrée en fonction de la marge de manœuvre disponible et axée sur des mesures qui protègent les groupes vulnérables et rehaussent les perspectives de croissance à moyen terme ».

En conclusion, le FMI estime toujours que l'avenir passe par la croissance économique. Même s'il avance l'idée d'une relance budgétaire, il continue de préconiser les recettes classiques.

DL

À lire

Note économique n° 148

FN 2017 : Vieilles idées et nouveaux habits



« Des décennies de pression sur le monde du travail, des politiques ultra-libérales en faveur des riches et des détenteurs de capitaux, des promesses non tenues et des reculs sociaux sont à l'origine de la déception et de la grande amertume de pans entiers de la population, surtout les salariés, les privés d'emploi et les retraités à faibles revenus. Le sentiment de trahison, la peur

du déclassement, l'insécurité sociale constituent un terreau propice à la progression des idées d'extrême droite et expliquent, dans une très large mesure, la hausse des suffrages en faveur du FN. Pourtant, la vision de société défendue par le parti d'extrême droite s'oppose profondément aux intérêts du monde du travail. »

Fondée sur une analyse du discours et des documents officiels du FN (programmes 2012 et 2017, site Internet, interviews...), cette note vise à démontrer les réalités suivantes :

- les politiques décevantes des gouvernements successifs expliquent largement la poussée de l'extrême droite;
- le FN surfe sur les souffrances des gens, surtout les plus démunis, et emploie des mots et formules qui leur parlent;
- en dépit d'un changement de style, de stratégie et de tactiques, le FN porte une vision de société qui est :
 - contraire aux intérêts des travailleurs/travailleuses,
 - pro-capitaliste,
 - anti-immigré-e-s, xénophobe et colonialiste;
- derrière l'image «moderne» de Marine Le Pen se cache un conservatisme sociétal.

Repères statistiques

Salaires

> **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2014) :

- ensemble : 1 783 €
- femmes : 1 636 €
- hommes : 1 893 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

> **Écart de salaire femmes/hommes** : 18,5 % en équivalent temps plein (F : 1 962 € ; H : 2 410 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel

> **Smic mensuel net** : 1 153,00 € (7,58€ l'heure)

> **Smic mensuel brut** : 1 480,27 € (9,76€ l'heure)

> **Pension des retraites** : 1 322 € en 2014 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)

> **RSA « socle »** : 535,17 € pour une personne seule, 787,02 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

> **Emploi total** : 25 844 100 (France métropolitaine, en 2015)

> **Emploi salarié** : 22 860 700 (France métropolitaine, en 2015)

> **Emploi à temps partiel** : 4 854 800 (France métropolitaine, en 2015)

> **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 882 400 (France métropolitaine, en 2015)

> **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 529 600 (France métropolitaine, en 2015)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

> **PIB** : 2 181 Mds € en 2015

> **Consommation des ménages** : 1 156 Mds € en 2015

> **Investissement des entreprises** : 254 Mds € en 2015

> **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 186 Mds € en 2015

> **Budget de l'État** (révisé 2016) : 374,3 Mds € en 2016 dont charge de la dette : 41,8 Mds €

> **Recettes de l'État** (révisé 2016) : 301,7 Mds € dont :

- **Impôt sur le revenu** : 71,5 Mds € en 2016
- **Impôt sur les sociétés** : 30,5 Mds € en 2016
- **TVA** : 145,0 Mds € en 2016

> **Exportations** : 455,1 Mds € en 2015

> **Importations** : 500,7 Mds € en 2015

> **Solde du commerce extérieur** : - 45,7 Mds €